



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° AG-2019-10 en date du 29 Avril 2019,

M. le Maire d'Orée-d'Anjou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'élaboration du zonage d'assainissement pluvial et à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Du 11 Juin 2019 à 9h00 au 12 Juillet 2019 à 17h00

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'Orée-d'Anjou 4, rue des Noues – Drain 49530 ORÉE-D'ANJOU. Une commission d'enquête a été désignée par le premier Vice-Président du Tribunal Administratif de Nantes. Elle se compose de M. Vincent LAVENET, Président, Mme Thérèse VAUTRAVERS et M. Jean-François DUMONT, titulaires.

Les pièces des dossiers et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 11 Juin 2019 au 9h00 12 Juillet 2019 à 17h00 :

- aux jours et heures d'ouverture au public : à la mairie d'Orée-d'Anjou et dans les neuf mairies déléguées du territoire
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-oree-anjou>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet à la mairie d'Orée-d'Anjou ainsi que dans les 9 mairies déléguées ou les adresser par correspondance au Président de la commission d'enquête à la Mairie d'Orée-d'Anjou, 4, rue des Noues – CS10025 Drain – 49530 ORÉE-D'ANJOU. Un ordinateur sera mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-oree-anjou>. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 10 MO. Les observations déposées sur le registre numérique et par courrier seront dans les meilleurs délais ajoutées au registre papier du siège de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au siège de l'enquête en mairie d'Orée-d'Anjou 4, rue des Noues – Drain 49530ORÉE-D'ANJOU auprès de M. Julien BOURDEAU, responsable Aménagement du Territoire au 02.40.83.50.13.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'Orée-d'Anjou, dès la publication du présent avis.

La commission d'enquête recevra le public en mairie et mairies déléguées, les jours suivants :

| Mairie ou mairie déléguée | Jours | Heures de permanence |
|------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Orée-d'Anjou | Mardi 11 juin 2019 | 9h-12h |
| Saint-Christophe-la-Couperie | Mercredi 12 juin 2019 | 9h-12h |
| Bouzillé | Vendredi 14 juin 2019 | 9h-12h |
| Champtoceaux | Mardi 18 juin 2019 | 14h-17h |
| Saint-Laurent-des-Autels | Lundi 24 juin 2019 | 9h-12h |
| Landemont | Mercredi 26 juin 2019 | 9h-12h |
| La Varenne | Vendredi 28 juin 2019 | 14h-17h |
| Liré | Samedi 29 juin 2019 | 9h-12h |
| Saint-Laurent-des-Autels | Jeudi 4 juillet 2019 | 14h-17h |
| Champtoceaux | Samedi 6 juillet 2019 | 9h - 12h |
| Saint-Sauveur-de-Landemont | Mercredi 10 juillet 2019 | 9h - 12h |
| Liré | Mercredi 10 juillet 2019 | 14h - 17h |
| Orée-d'Anjou | Vendredi 12 juillet 2019 | 14h - 17h |

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis à la commission d'enquête et clos par elle. Dans un délai de 8 jours à réception des registres d'enquête et des documents éventuellement annexés, la commission fera parvenir au responsable du projet les observations orales et écrites recueillies dans un procès-verbal d'enquête. Le responsable du projet pourra produire un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours suivant la remise du procès-verbal.

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport d'enquête, ses conclusions et avis motivés sur chacun des projets.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Orée-d'Anjou aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également publiée sur le site internet de la commune www.oreedanjou.fr.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets en vue de ces approbations.